

Image not found or type unknown



Impôts sur revenus pour expatriés en zone conventionnée. (Maroc)

Par **Maurice GALDI**, le **23/10/2018** à **09:52**

Bonjour,

Retraité expatrié au Maroc, je fus imposable pour l'année 2013 et 2014. Mes revenus ayant baissé, tombant à 7.600 euros annuel je devrais logiquement être non-imposable. Se pose alors la question, du taux de 20% que les impôts calculent sur le revenu net déclaré. Dans l'instant, avec ce faible revenu, je suis dans la tranche "0". Le taux de 20% est-il appliqué aux imposables, de la tranche suivante, à 14% ?

Cordialement votre